

**COMMUNIQUE**

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les Partis et Groupements Politiques, la communauté nationale et les partenaires au processus électoral, qu'en application de la loi portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante, et en prélude à l'opération de révision de la liste électorale, **elle procédera, dans la période du 22 Juillet au 02 août 2024 à l'installation des Commissions Électorales Locales (CEL) et à l'élection des membres de leurs bureaux respectifs, à l'échelon régional, départemental, sous-préfectoral et communal, sur le territoire national.**

La Commission Electorale Indépendante prie, par conséquent, toutes les structures concernées par cette opération, de prendre toutes les dispositions utiles à l'effet de participer effectivement à cette session.

La Commission Electorale Indépendante compte sur l'engagement et la responsabilité de tous pour le bon déroulement de cette phase importante du processus électoral.

NB : Pour toute information complémentaire, prières joindre le Secrétariat Permanent de la CEI au 27 22 40 09 90.

Fait à Abidjan, le 18 juillet 2024

**P/Le Président et P.O
Le Secrétaire Permanent**

KOUAME Adjoumani Pierre